

SCP ROY - LEMOINE - GALY

Société multi offices de Commissaires de Justice

13 rue Haddock 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

5 quai du maréchal Foch 77000 MELUN



Suivez notre page

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

La SCP ROY-LEMOINE-GALY est une société multi-office de commissaires de justice soumise au statut de l'ordonnance n°2016-728 du 2 juin 2016 dans le cadre des ventes aux enchères réalisées par acte de son ministère. Les relations de la SCP ROY-LEMOINE-GALY et de l'acquéreur pour les ventes aux enchères organisées par l'un de ses offices sont soumises aux présentes conditions :

1. LES LOTS MIS EN VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les lots pouvant les intéresser avant les ventes aux Enchères notamment lors des expositions organisées avant les enchères. La SCP ROY-LEMOINE-GALY se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des conseils. Ceux-ci seront dispensés en fonction des connaissances techniques à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de l'officier vendeur. Les mentions figurant sur la publicité sont établies par la SCP ROY-LEMOINE-GALY et un expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'absence de mention d'état n'implique nullement l'assurance pour l'acquéreur que le lot soit en parfait état de fonctionnement ou de conservation ou encore exempt de restauration ou d'accident, ou toute autre imperfection. Les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même simplement proche de l'évaluation. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet. Il appartient aux adjudicataires de procéder aux diligences nécessaires afin de s'assurer de l'état des lots proposés à la vente.

2. DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

- Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue.
- En vue d'une bonne organisation des ventes, la SCP ROY-LEMOINE-GALY propose aux acquéreurs potentiels de se faire connaître de l'étude avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. La SCP ROY-LEMOINE-GALY sollicitera de tout acquéreur potentiel,

pour une personne physique, de justifier de son identité (copie recto verso d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité) de ses références bancaires (RIB ou chèque) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; pour les personnes morales, il devra être fourni un K-bis de moins de 3 mois et la pièce d'identité du représentant légal de la société. L'officier vendeur dirigera la vente de manière discrétionnaire en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs et se réserve de refuser toute enchère ou d'interdire l'accès à la salle de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

- L'enchérisseur potentiel peut être présent sur les lieux de la vente. Tout enchérisseur qui le souhaite peut réaliser un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, il devra se manifester avant la vente. Dans tous les cas, la SCP ROY-LEMOINE-GALY ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères sur les lieux de la vente pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent sur place aura la priorité. En cas de double enchère, l'officier vendeur est seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.
- Enchères via internet ou le site interencheres.com : il sera possible d'enchérir en ligne si l'officier vendeur offre cette faculté lors de la publicité de la vente et, ou, dans l'espace dédié à la vente à venir sur le site internet de l'office. L'enchérisseur autorisera le site à communiquer à l'officier vendeur son empreinte bancaire et ses données personnelles.
- L'adjudicataire désigné est la personne qui a porté l'enchère la plus élevée (obligatoirement supérieure ou égale au prix de réserve le cas échéant). Le « coup de marteau » matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire régularisée antérieurement avant la vente.
- L'officier vendeur est seul responsable des pas d'enchères. Ils sont définis par lui-même au début de la vente ou programmés à sa discrétion lors d'une vente en ligne ou sur les sites annoncés dans la publicité de la vente.

3. PAIEMENT DES FRAIS APPLICABLES

Les ventes sont faites au comptant, en euros. Le paiement doit être effectué par l'adjudicataire immédiatement après la vente. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire n'a pas fait connaître ses données personnelles avant la vente, il devra justifier de son identité, de ses références bancaires ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. L'adjudicataire ayant remporté un lot communique ses nom et adresse aux fins de report au procès-verbal de vente. S'agissant des personnes morales, il doit être fourni un K-bis de moins de 3 mois et la pièce d'identité du représentant légal de la société.

- En sus du prix de l'adjudication, l'acheteur devra s'acquitter, par lot, des frais et taxes suivantes : 14,28 % T.T.C soit 11,90 % H.T (lots vendus à titre judiciaire). Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels. Les lots concernés seront identifiés par un logo ou mentionnés par le commissaire de justice pendant la vente.
- Frais internet : 1 % H.T du prix d'adjudication pour les ventes judiciaires en sus des honoraires précités
- Véhicules Terrestres à moteur : 50 € T.T.C par véhicule en sus du coût du contrôle technique qui demeure à charge de l'acquéreur (gardiennage facturé 20 € TTC par véhicule et par jour en cas de retrait tardif à compter du lendemain de la date fixée pour l'enlèvement). Ce forfait s'ajoutera aux honoraires précités.

TVA : 20 % incluse dans le montant de l'adjudication et des frais de vente.

L'officier vendeur précisera pour chaque lot si la TVA est récupérable sur le lot vendu.

4. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES – FRAIS DE STOCKAGE

Les achats bénéficient d'une gratuité de stockage de 8 jours suivants la vente lorsque les lots sont stockés dans les locaux de l'officier vendeur. A compter du 9^{ème} jour calendaire suivant le jour de la vente des frais de stockage seront facturés à l'adjudicataire n'ayant pas retiré son lot à hauteur de 30 € **T.T.C.** par jour et par objet. A compter du 9^{ème} jour, l'étude dégage toute responsabilité en cas de sinistre des lots non récupérés.

Si la vente a lieu sur place, dans les locaux d'un tiers, l'adjudicataire doit impérativement retirer ses lots au jour et heure indiqués dans la publicité ou mentionnés lors de la vente. En cas d'absence de retrait, les objets sont réputés abandonnés

La SCP ROY LEMOINE GALY ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de sinistre ou de vol. Le transfert de propriété est réalisé au moment de l'adjudication, l'acheteur doit prendre immédiatement ses dispositions afin d'assurer la conservation des lots pour lesquels il a été reconnu adjudicataire.

5. MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiement à disposition des adjudicataires sont les suivants :

1. En espèces jusqu'à concurrence de la somme de 1 000 € (mille euros) frais et taxes compris et jusqu'à 15 000 € si votre domicile fiscal est situé à l'étranger (justificatif de domicile obligatoire)
2. Par carte bancaire jusqu'à concurrence de la somme de 5 000 € (cinq mille euros)
3. Par virement bancaire

Le RIB des offices :

VILLENEUVE D'ASCQ

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
40031	00001	0000312289U	02	CDC LILLE

IBAN

FR14	4003	1000	0100	0031	2289	U02
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

CDCGFRPPXXX

MELUN

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
40031	00590	0000480996W	44	CDC LILLE

IBAN

FR38	4003	1005	9000	0048	0996	W44
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

CDCGFRPPXXX

6. DELIVRANCE DES LOTS

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. Les acquéreurs solliciteront tous les renseignements utiles au retrait de leur lot à l'issue de la vente sauf à ce que ces conditions aient été exposées préalablement à la vente ou lors de la publicité de la vente. Pour toute demande d'expédition, il convient de prendre contact avec l'office vendeur. L'expédition sera réalisée sur devis après communication des coordonnées des sociétés de transport agréées par l'étude.

7. DEFAUT DE PAIEMENT

Par application de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'acheteur, après mise en demeure restée infructueuse, le lot est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Il sera perçu à charge de l'acquéreur afin de compenser la prise en charge des frais de recouvrement un honoraire supplémentaire de 10 % T.T.C. sur le prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

Si le vendeur ne formule pas la demande de folle enchère dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. En outre, la SCP ROY LEMOINE GALY se réserve le droit de demander à celui-ci des intérêts au taux légal, le remboursement de tous frais engagés pour le recouvrement des sommes dues par lui, ainsi que le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix final sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

8. FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES - TEMIS

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SCP ROY LEMOINE GALY ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

9. CLAUSE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données à caractère personnel sollicitées auprès de l'acquéreur potentiel ou communiquées par celui-ci lors de son inscription à la vente dans le cadre des présentes conditions de vente aux enchères publiques sont indispensables à la réalisation et à la bonne exécution de la vente aux enchères. Ces données seront conservées durant le temps nécessaire à cette finalité ou communiquées le cas échéant aux organismes compétents lors d'un signalement pour défaut de paiement ; Nonobstant, et conformément au règlement UE 2016/649 du 27 avril 2016, l'acquéreur potentiel bénéficie d'un droit d'accès et le cas échéant de modification, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : SCP ROY LEMOINE GALY 13 rue Haddock 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Délégué à la Protection des Données est Maître Thierry ROY élisant domicile en son office de Villeneuve d'Ascq.

10. COMPÉTENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

Loi applicable et compétence juridictionnelle : les présentes conditions générales de vente aux enchères publiques sont soumises au droit français.

Toute difficulté relative à leurs interprétations ou leurs exécutions sera soumise aux Juridictions Lilloises (59-Nord).